

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 19 mai 2017, se sont réunis, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BOSSÉ, Premier Adjoint au Maire.

Étaient présents :

Elus : Didier BOSSÉ, Gaëtane SCHLOSSER, Jocelyne RENARD, Michel CAMPAIN, Monique RENARD, Ginette MAGNAN, Pascal LAURENT, Séverin ROLLAND,

Absente : Jessica DESCHAMPS

Absents excusés : Jean-Marc BISSON, Virginie GUÉRIOT, Alexandre ROËLENS.

Procuration : Jean-Marc BISSON à Gaëtane SCHLOSSER.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pascal LAURENT.

Lecture des lettres de démission de Monsieur Christophe PINSON et de Monsieur Vincent TONDEUR.

Monsieur Pascal LAURENT reproche au Conseil Municipal la lenteur d'exécution des décisions prises par le conseil.

Madame Gaëtane SCHLOSSER fait remarquer que les démarches peuvent parfois prendre du temps. Elle constate que depuis le début de ce mandat beaucoup de projets ont malgré tout abouti et elle précise que seules les décisions prises à la majorité par le Conseil Municipal, quand cela relève de sa compétence, sont appliquées et non les souhaits individuels des élus ou des administrés.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/04/2017 :**

Une demande de précision a été faite afin d'indiquer le lieu où sera installé le blason de la république. Cette remarque est prise en compte et avec 9 voix pour, le compte rendu du conseil municipal du 07/04/2017 est approuvé.

\*\*\*\*\*

**Approbation du décompte des travaux SIEGE pour le réseau électrique suite à l'enfouissement des réseaux – Place de la Pelouse – Tranche 2:**

- Considérant la délibération n° 2016/08 du 04 mars 2016 autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau de distribution publique électrique, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 54 000.00 € T.T.C ;

- Considérant la délibération 2017/06 du 03 février 2017 (annule et remplace la précédente délibération) autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau de distribution publique électrique, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 56 000.00 € T.T.C ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la deuxième adjointe concernant la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité, avec 9 voix pour (vote à main levée)

- Approuve le décompte établi par le S.I.E.G.E. pour un montant de 55149,53 Euro T.T.C.

- Précise que ces travaux sont financés d'une part, par le S.I.E.G.E. pour la somme de 41 362,15 Euros (dont 32 170,56 Euros correspondant au 70 % du montant Total H.T. auquel s'ajoute 9 191,59 Euros de T.V.A.) et d'autre part, par la Commune pour la somme de 13 787.38 Euros.

\*\*\*\*\*

#### **Approbation du décompte des travaux SIEGE pour le réseau d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux – Place de la Pelouse – Tranche 2:**

- Considérant la délibération n° 2016/08 du 04 mars 2016 autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau d'éclairage public coordonné, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 15 500.00 € T.T.C ;
- Considérant la délibération 2017/06 du 03 février 2017 (annule et remplace la précédente délibération) autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau d'éclairage public coordonné, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 15 500.00 € T.T.C ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la deuxième adjointe concernant la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité, avec 9 voix pour (vote à main levée)

- Approuve le décompte établi par le S.I.E.G.E. pour un montant de 15068,14 Euro T.T.C.

- Précise que ces travaux sont financés d'une part, par le S.I.E.G.E. pour la somme de 12 556,78 Euros (dont 10 045,42 Euros correspondant au 80 % du montant Total H.T. auquel s'ajoute 2 511,36 Euros de T.V.A.) et d'autre part, par la Commune pour la somme de 2 511.36 Euros.

\*\*\*\*\*

**Approbation du décompte des travaux SIEGE pour le réseau télécom suite à l'enfouissement des réseaux – Place de la Pelouse – Tranche 2:**

- Considérant la délibération n° 2016/08 du 04 mars 2016 autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau télécom, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 17 400.00 € T.T.C ;
- Considérant la délibération 2017/06 du 03 février 2017 (annule et remplace la précédente délibération) autorisant les travaux d'effacement sécurité/environnement du réseau télécom, Place de la Mairie - Tranche 2 et ce, pour un montant estimé à 17 400.00 € T.T.C ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la deuxième adjointe concernant la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, avec 9 voix pour (vote à main levée)

- Approuve le décompte établi par le S.I.E.G.E. pour un montant de 14 117,84 Euro T.T.C.

- Précise que ces travaux sont financés d'une part, par le S.I.E.G.E. pour la somme de 4 705,95 Euros (correspondant au 40 % du montant Total H.T.) et d'autre part, par la Commune pour la somme de 9 411.89 Euros (dont 7058,92 Euros correspondant au 60 % du montant Total H.T. auquel s'ajoute 2 352.97 Euros de T.V.A.).

\*\*\*\*\*

**Informations :**

**Déclaration d'organisation de randonnée VTT :** Le club de l'ACPA Pont-Audemer organise une randonnée VTT Pommiers et Chaumières le jeudi 25 mai 2017. Cette manifestation sportive empruntera des sentiers et routes de la commune de Campigny. Un plan indiquant les itinéraires est transmis en pièce jointe. Cette info est affichée en mairie et mis sur le site officiel de la Commune

**Nouveaux locataires des locaux de la Serbe :** La société La Piscine, PME d'une dizaine de salariés dont l'activité est l'impression sur tissus est actuellement implantée à la Noé Poulain. Elle souhaite déménager du fait de manque de place et de la vétusté de bâtiment actuel. Un bail est en cours de préparation chez le notaire pour s'implanter dans les locaux de la Serbe à Campigny.

**Lecture du compte rendu de la réunion du 03/05/2017 de la Commission Information Chemins et Rivières :** Suite au vote favorable en faveur du toilettage du site internet compte tenu de sa bonne fréquentation, il est étudié une nouvelle mise en page et de nouvelles fonctionnalités.

### **Point sur les travaux en cours de réalisation :**

Sécurisation de deux carrefours :

- Route de la Haute Voie et Route de la Viéville (mise en place : d'un stop, de bandes rugueuses avant le carrefour),
- Route de la Haute Voie et Côte du Baneau (mise en place : d'un cédez le passage).

Sécurité routière :

- Sortie du Chemin des Verdiers sur Route de la Viéville : Pose d'un miroir et d'un stop,
- Pose d'un panneau interdiction de stationner et de s'arrêter devant le Bar de la Pelouse.

Pose des panneaux entrées et sorties d'agglomération.

**Distribution de la balade de nos dimanches n°6** et adoption de la balade n°5.

**Demande de renouvellement des contrats aidés :** Une demande a été envoyée auprès du pôle emploi pour Madame Brigitte Hérouart et Madame Séverine Pinchon. Leurs contrats se finissent en aout. Le Conseil souhaite que soit fait un email à la Communauté de Communes de Pont-Audemer et Val de Risle afin de savoir si la commune peut signer un contrat de un an en sachant que les contrats aidés seront transférés en janvier 2018 à la Communauté de Communes (sans réponse de leur part les contrats seront renouvelés pour un an).

**Publication d'une annonce de recrutement** : (affichage et auprès de Pôle emploi) pour un contrat aidé de 20 heures en remplacement de Madame Noémie Gascoin.

**Question sur le devenir des rythmes scolaires (TAP) et de la semaine scolaire sur 4,5 jours :** Le président de la Communauté de Communes, Monsieur Leroux lors de la dernière assemblée générale a indiqué qu'il était en attente des directives de l'état.

Le travail des employés communaux pour l'école en ce qui concerne le service technique et administratif est comptabilisé et sera notifié à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.